

A.S.A DE PEYRENEGRE
Le Caminel
24200 SARLAT LA CANEDA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 Avril 2026 à 10H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	1
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de Peyrenègre s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr AUDY Frédéric.

Mr PONCHET Jean-Michel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1**Objet** : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PONCHET Jean-Michel, se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public.

Avant passage au vote, Mr AUDY Frédéric, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer.


Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

- D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- D'arrêter les résultats définitifs tel que présentés
- Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PONCHET Jean-Michel



Le Président,
Mr AUDY Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PEYRENEGRE
Le Caminel
24200 SARLAT LA CANEDA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 Avril 2026 à 10H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	1
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de Peyrenègre s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr AUDY Frédéric.

Mr PONCHET Jean-Michel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr AUDY Frédéric, Président, après avoir examiné le Compte Financier 2025 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

- * résultat de l'exercice : 11 789,35 €
- * résultat antérieur : 17 967,95 €
- * TOTAL A AFFECTER : 29 757,30 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

- * solde d'exécution cumulé : 12 369,93 €
- * solde des restes à réaliser : 0,00 €
- * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 0,00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 42 127,23 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PONCHET Jean-Michel



Le Président,
Mr AUDY Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PEYRENEGRE
Le Caminel
24200 SARLAT LA CANEDA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 Avril 2026 à 10H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	1
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de Peyrenègre s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr AUDY Frédéric.

Mr PONCHET Jean-Michel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3**Objet** : Vote du Budget Primitif 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr AUDY Frédéric, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le Président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2026

D'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PONCHET Jean-Michel

Le Président,
Mr AUDY Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PEYRENEGRE
Le Caminel
24200 SARLAT LA CANEDA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 Avril 2026 à 10H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	1
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de Peyrenègre s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr AUDY Frédéric.

Mr PONCHET Jean-Michel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr AUDY Frédéric, Président, se fait présenter le projet de contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

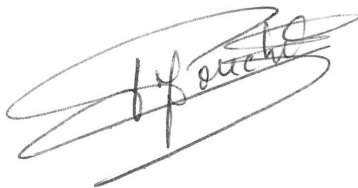
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PONCHET Jean-Michel



Le Président,
Mr AUDY Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PEYRENEGRE
Le Caminel
24200 SARLAT LA CANEDA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 Avril 2026 à 10H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	1
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de Peyrenègre s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr AUDY Frédéric.

Mr PONCHET Jean-Michel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5**Objet : Approbation de la tarification 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr AUDY Frédéric, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 ainsi que le prévisionnel 2026 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2025 :

- Charges Fixes :

- Usage agricole : 400,00 € / Souscription appel en avril
- Usage domestique : 100,00 € HT / souscription appel en avril
- usage non-utilisateur : 50 € HT

- Consommations : 0,28 € HT / m³, appel en novembre

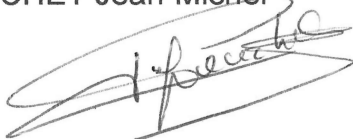
Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PONCHET Jean-Michel



Le Président,
Mr AUDY Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PEYRENEGRE
Le Caminel
24200 SARLAT LA CANEDA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 Avril 2026 à 10H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	1
Absents	0

Le Syndicat de l'ASA de Peyrenègre s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr AUDY Frédéric.

Mr PONCHET Jean-Michel est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026 S_6

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr AUDY Frédéric, Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues :

Mr TREMOUILLE Gilles souhaite baisser ses souscriptions en passant de 4 modules à 1 module.

Mr DUPONT BUTEZ Emmanuel a demandé l'arrêt de son abonnement.

Le Président rappelle qu'un membre de l'ASA ne peut pas avoir aucune souscription. Ainsi, il est proposé de passer Mr DUPONT BUTEZ à 1 usage non-utilisateur. Mr TREMOUILLE estime qu'il faut tout de même lui remplacer son compteur et le mettre en non-utilisateur pour 2026.

La SARL CAMPING LE CAMINEL a été racheté par la société CAPFUN.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

LOCATAIRE		PROPRIETAIRES		Usage agricole	Usage domestique	Non utilisateur
DAVIDOU	DIDIER	DAVIDOU	DIDIER	1	0	0
DISTILLERIE	DE LA SALAMANDRE	SCI	LA PLAINE	1	0	0
DUPONT BUTEZ	EMMANUEL	DUPONT BUTEZ	EMMANUEL	0	0	1
EARL	LA FERME DE SARLAT	AUDY	CHRISTIAN	4	0	0
EARL	LA FERME DE SARLAT	AUDY	FREDERIC	1	0	0
EARL	LA FERME DE SARLAT	DELESS DERIER	GUYOME	4	0	0

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE PEYRENEGRE
Le Caminel
24200 SARLAT LA CANEDA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 03 Avril 2026 à 10H30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	1
Absents	0

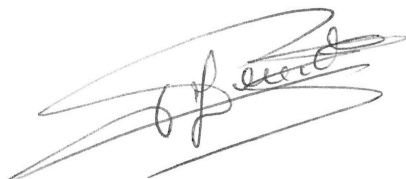
Le Syndicat de l'ASA de Peyrenègre s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr AUDY Frédéric.

Mr PONCHET Jean-Michel est élu secrétaire de séance.

LOCATAIRE		PROPRIETAIRES		Usage agricole	Usage domestique	Non utilisateur
GAEC	MAS BAS	TREMOUILLE	BRIGITTE	1	0	0
GARIN	Marie Jacques	GARIN	Marie Jacques	0	1	0
GRAU	GUILLAUME	GRAU	GUILLAUME	0,7	0	0
JACQ	Quentin	DUPONT BUTEZ	EMMANUEL	1,3	0	0
JACQ	Quentin	PONCHET	JEAN MICHEL	6	0	0
LABROT	NICOLE	LABROT	Olivier	1	0	0
LHAUMOND	JACQUES	LHAUMOND	JACQUES	0	1	0
PEMENDRANT	Guy et Michel	PEMENDRANT	Guy et Michel	1	0	0
SARL	CAMPING LE CAMINEL	AUDY	FREDERIC	0	1	0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PONCHET Jean-Michel




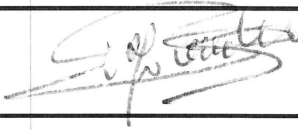
Le Président,
Mr AUDY Frédéric



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

~~Le Caminel 24200 SARLAT LA CANEDA~~Liste d'émargement du syndicat

Date : ..03 AVRIL 2026.....

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR AUDY FREDERIC ROUTE DE CAMINEL 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Président		
MR GATINEL JACQUES 431 ROUTE DE PEYRENGRE 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		
MR PONCHET JEAN MICHEL 225 ROUTE DU COLOMBIER 24200 PROISSANS	Vice Président		
MR TREMOUILLE GILLES LE MAS 24200 MARCILLAC-ST-QUENTIN	Membre		